

Déclaration liminaire des élus CGT Finances Publiques à la CAPL n°1 (B en A) du 13 novembre 2012

Quelques hommes ont changé et parfois le vocabulaire utilisé également. Mais la CGT constate amèrement que l'on **poursuit toujours la même voie de régression** sociale. Au sein de notre administration, les suppressions d'emploi (2023 prévues pour 2013), la révision à la baisse du plan de qualification ministériel, les coupes budgétaires, les discours démagogiques sans avancés concrètes, ainsi que la baisse du pouvoir d'achat des agents sont toujours notre quotidien. Dans ce contexte, **la participation à la prochaine grève du 27 novembre**, permettra d'envoyer un signal fort au directeur général ainsi qu'aux interlocuteurs politiques.

Nous voici réunis ce jour pour examiner les propositions de liste d'aptitude de B en A de la DISI Pays du Centre.

Si le concours est la seule voie permettant une égalité de traitement compatible avec les piliers de neutralité et d'impartialité de notre statut, la CGT admet le besoin d'une autre voie pour un certains nombre d'agents qui ne peuvent accéder à la promotion par concours.

La liste d'aptitude - issue de l'arbitraire de la direction sur la base de critères soi-disant objectifs que sont notamment les dernières fiches d'évaluation et de notation - peut-elle remplir ce rôle ?

Il ne fait aucun doute que non. Cette liste n'obéit qu'à une seule règle, **le pouvoir discrétionnaire de la Direction.**

Cette année encore, la CGT sera vraisemblablement incitée à comparer les mérites respectifs de nos collègues. S'il est de notre **devoir d'élu de veiller aux respects du droit et d'assurer l'égalité de traitement sur des critères objectifs, sur quels éléments pourrions nous débattre des avantages comparatifs des différents dossiers et de quel droit le ferions nous?** Il n'est pas question pour nous de faire valoir les mérites de tel ou tel collègue par rapport à un autre. Nous n'avons rien à négocier, rien à échanger, nous ne sommes pas là pour transiger, faire des compromis ou des concessions.

La CGT prône l'**abandon des listes d'aptitude au profit de la mise en place d'un véritable examen professionnel** qui seul peut remplir objectivement ce rôle d'alternative aux concours. Il permettra ainsi de satisfaire les agents qui demandent, à juste titre, la reconnaissance de leurs qualifications et de leurs acquis professionnels

VOUS L'AVEZ COMPRIS, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, NOUS NE NOUS PRONONCERONS PAS AU COURS DE CETTE SÉANCE SUR LES DIFFÉRENTS DOSSIERS INDIVIDUELS.

COMPTE RENDU DE LA CAPL N°1 **LISTE D'APTITUDE DE B EN A**

La CAPL n°1 relative à l'examen de la liste d'aptitude de B en A s'est tenue le 13 novembre 2012 sous la présidence de Mr CHAPON en présence des élus de la CGT et de Solidaires.

Suite à la lecture des déclarations liminaires, le président ne souhaite pas réagir sur le contexte économique et politique.

Les questions d'ordre général, n'ont elles pas d'influence sur notre quotidien ? Chacun en jugera.

Mr Chapon renvoie les questions sur les suppressions d'emplois au CT du 13 décembre 2012.

Sur les objections soulevées concernant le caractère arbitraire et discrétionnaire de la sélection par liste d'aptitude, Mr CHAPON réitère les réponses convenues auxquelles toute direction est tenue.

Suite à nos remarques sur l'inadaptation de l'examen professionnel, dans sa forme actuelle, (notamment pour les informaticiens) Mr Chapon reconnaît cet élément et fait valoir qu'il l'a fait remonter à l'administration centrale.

Les éléments chiffrés fournis par la direction n'apportent aucune précision sur l'avenir du PQM (plan de qualification ministériel : donnant le volume des promotions tant par voie de concours, examen ou liste d'aptitude).

Le contexte économique et politique actuel nous laisse penser que celui-ci sera certainement revu à la baisse.

Les potentialités de nomination de B en A par liste d'aptitude ne seront déclinées qu'au niveau de SSI.

Globalisation pour mieux masquer une diminution ? Nous risquons de le constater prochainement !

Après approbation du procès-verbal de la CAPL précédente, la CGT a quitté, seule, la séance, conformément à notre refus de toute compromission et de toute cogestion (se conférer à la déclaration liminaire au dos), laissant la direction assumer la complète responsabilité des suites à donner sur leur sélection à la liste d'aptitude.